



**Ville d'Antibes Juan les Pins**

CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**GROUPE LA GAUCHE ET  
L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES**

séance du 1<sup>er</sup> février 2008

<b>10-2 RD 35 BIS – AMENAGEMENT D'UNE PALISSADE EN BOIS SUR UNE SECTION – PARTICIPATION DE LA COMMUNE – PRINCIPE</b>
--

1) Pourquoi la commune doit-elle financer la moitié de cet équipement qui est bien de compétence départementale ?

2) Les villas de la Croix-rouge sont mieux loties que les gens du voyage, sans mur ni palissade ni même une protection mais peut-être que votre sollicitude envers le département fera jurisprudence !